La Lutte Contre la Cybercriminalité en Côte d'Ivoire. Plus qu'un enjeu économique, une réputation à la clé

La Lutte Contre la Cybercriminalité, en Côte d'Ivoire. Plus qu'un enjeu économique, une réputation à la clé

La Côte d'Ivoire a très longtemps souffert d'une image que l'on associait régulièrement aux diverses arnaques sur Internet. Le pays doit avant tout rassurer.

Il suffit d'analyser les principales arnaques sévissant sur les réseaux sociaux, sites de loisirs ou petites annonces en France pour qu'on constate que l'interlocuteur à l'identité fausse mais attrayante soit accessible à partir d'un numéro +225, l'indicatif de la cote d'ivoire.

Certes, Maliens et Nigérians font aussi partie de la fête, mais que ça soit Monsieur Loulou ROBERT, Monsieur Jean OVIDIE, Monsieur Alain BRULIN, se faisant passer tout à tour pour une personne intéressée par un véhicule, une poupée barbie ayant reçu un coup de foudre, votre meilleur ami à qui on a volé son télépone et ses papiers ou bien une riche personne désirant partager son héritage, ces brouteurs sont Ivoiriens.

Devant l'ampleur du phénomène et l'enjeu majeur que représente la sécurité des systèmes d'information à l'échelle de la Côte d'Ivoire, de l'Afrique et du monde entier, les autorités et les acteurs économiques du pays on commencé il y a quelques années à réagir en multipliant des actions de formations, de sensibilisation et de perfectionnements technologiques.

Cependant, dans le but de faciliter le développement économique en Côte d'Ivoire et en Afrique des principales entreprises en les rassurant, créer et organiser des forums en 2016 (Conférence internationale sur le renforcement de la cybersécurité et de la cyberdéfense dans l'espace francophone à Grand-Bassam en février dernier et le 8ème édition de l'IT Forum à Abidjan en juin prochain) est un bon début mais ne suffit pas.

En effet, enfin d'enrayer le phénomène de la cybercriminalité, il est important, essentiel et urgent que la Côte d'Ivoire et ses voisins de l'Afrique de l'ouest s'engage à adhérer pour une coopération internationale comme a commencé à le faire à ce jour (15/04/2016), un seul pays d'Afrique, l'Afrique du Sud, en signant la Convention de Budapest.

Source : Denis JACOPINI

Illustration : http://abidjantv.net

Etat des signatures et ratifications de la Convention de Budapest

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).



- Mises en conformité RGPD;
- Accompagnement à la mise en place de DPO;
- Formations (et sensibilisations) à la cybercriminalité (Autorisation n°93 84 03041 84) ;
- Audits Sécurité (ISO 27005);Expertises techniques et judiciaires;
- Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...;
- Expertises de systèmes de vote électronique



Contactez-nous

Réagissez à cet article